

Programme communal de développement rural de Grez-Doiceau

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du jeudi 23/09/2010

Dénomination	Société / Organisme	Représentant(s)	Présence	Diffusion
Maitre de l'Ouvrage (MO)	Commune de Grez-Doiceau	M. Clabots, Bourgmestre Mme Theys, responsable communication	X X	X X
Organe consultatif (OC)	CLDR	19 présents	X	X
Administration régionale (AR)	SPW-DGO3 – Direction des services extérieurs de Wavre	M. Xavier Dubois M. Patrick Leroy	X -	X X
Auteur de programme (AP)	JNC AWP	M. Pieters, Directeur d'agence Mme Ruysen, Bio-ingénieur, chargée de missions	- X	X X

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2010
- Réactions de la CLDR et du Collège sur le document provisoire « objectifs de développement »
- Organisation des réunions d'information-consultation dans les 5 anciennes communes

N°	Remarques	Concerne	Délai
1	Le compte-rendu de la réunion du 17 juin est approuvé moyennant les remarques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Point 2.3 : développer des maisons de village → ancienne école de Gottechain améliorable à moindre frais (sanitaire et mises aux normes) ; - Point 3.5 : promouvoir et développer les activités touristiques → sentier n°53 (et pas 97) réaménagé lors de « rendez-vous sur les sentiers » ; - Point 5.1 : Améliorer la gestion des déchets verts → encourager la formation au compostage par l'intermédiaire de « maîtres composteurs » ; - Point 5.1 : Améliorer la gestion des déchets verts → la collecte sélective avec broyage a été citée en tant qu'exemple dans une autre commune et non comme existant à Grez-Doiceau ; - Point 5.3 : Valoriser le patrimoine naturel → ajouter le contrat de rivière dans les outils existants ; - Point 3.3 : Valoriser le secteur agricole → voir point 4 du présent PV. 		
2	Suite à une rencontre avec la direction de l'espace rural du SPW, l'AP propose de regrouper les six défis en trois thématiques afin de simplifier les futures présentations du PCDR dans les villages. Les trois thèmes retenus et approuvés par		

N°	Remarques	Concerne	Délai
	<p>la CLDR sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire et cadre de vie pour les deux défis traitant de la mobilité, du patrimoine et de la ruralité ; - Solidarité et convivialité pour les trois défis traitant de la demande en logements et en service, de la solidarité et de la communication ; - Economie et emploi pour le défi traitant de l'économie locale. 		
3	<p>L'AP demande si le rapport transmis en juillet 2010 traduit bien le travail réalisé par la commission lors du trimestre précédent et s'il peut être présenté de cette manière à la population.</p> <p>Différentes remarques sont formulées par les membres (ou été transmises précédemment par mail) et sont détaillées dans les points qui suivent.</p>		
4	<p>Sur base de réflexions transmises par les membres, l'AP propose de reformuler l'objectif III.2 : « Stimuler l'agriculture locale <u>et durable</u> » en agissant de deux manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la « paysannerie » et l'agriculture durable, respectueuse de l'homme et de son environnement - Sensibiliser les agriculteurs (d'une manière générale) à l'agriculture durable et au respect de l'environnement <p>Plusieurs remarques sont émises par les membres et seront prises en compte dans la nouvelle formulation de l'objectif et des pistes d'actions qui en découlent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il est convenu de ne pas mentionner l'agriculture industrialisée « en opposition » à l'agriculture durable ; - la commission s'interroge sur la définition du terme « durable ». Pourquoi ne pas plutôt parler de soutien à l'agriculture « bio » ? L'AP mentionne que le terme « biologique » est souvent restrictif et ne prend en compte que le pilier environnemental en oubliant le social et l'économique, alors que « durable » prend en compte les trois ; - le rapport ne parle pas des exploitations moyennes situées entre la « paysannerie » et l'agriculture plus intensive. En outre, le rapport mentionne certaines formes de diversifications (gîtes, chambres d'hôtes,...) qui n'ont plus rien à voir avec l'activité de départ qu'est l'agriculture ; - une piste d'action supplémentaire est proposées : soutenir la mise en place de mesures agro-environnementales (plantation de haies, bandes enherbées,...) ; - l'AP propose que les pistes d'actions relatives au soutien d'une agriculture locale et durable soient revues et complétées ultérieurement, en concertation avec la CLDR, de manière à répondre aux remarques formulées. 		

N°	Remarques	Concerne	Délai
5	<p>Un membre s'interroge sur la définition de « logement public ».</p> <p>Ces logements sont tous ceux gérés par le secteur public (communes, CPAS, sociétés de logements sociaux,...). Il s'agit notamment des logements sociaux, mais aussi moyens, de transit (destiné à l'hébergement temporaire d'un ménage), d'insertion, chambres pour étudiants,...</p>		
6	<p>L'AP présente les remarques formulées par le Collège ainsi que les actions déjà en cours (voir diaporama ci-joint) qui feront l'objet du « lot 0 » (actions, initiées et/ou développées durant l'élaboration du PCDR).</p> <p>Concernant la place de Trémentines, la CLDR s'interroge sur le type d'aménagement prévu actuellement et si cette démarche ne pourrait pas faire l'objet d'une concertation avec la commission. Monsieur Feys explique que l'aménagement prévu aujourd'hui est minimaliste (éclairage et mobilier) afin de résoudre avant tout un problème de sécurité. L'aménagement de la place pourrait donc toujours faire l'objet d'une fiche PCDR ou d'une concertation pour l'inclure dans le lot 0.</p> <p>L'AP mentionne que d'autres projets, n'émanant pas que de la commune, pourraient faire partie du lot 0, comme par exemple la réalisation par la CLDR d'une « newsletter PCDR » qui pourrait figurer sur le site internet, l'entretien de certains sentiers,...</p>		
7	<p>L'AP présente l'organisation des réunions d'information-consultation de la population, leur but et les différentes dates prévues.</p> <p>En termes de communication et de publicité, Caroline Theys mentionne les différents vecteurs d'informations prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - flyers à distribuer (transmis aux membres lors de la réunion) ; - mails à faire tourner (transmis en même temps que le présent compte-rendu) ; - toutes-boites ; - affiches dans les commerces ; - bulletin communal ; - groupe facebook pour essayer de toucher les jeunes. <p>Un membre suggère également de réaliser des panneaux (format A0 par exemple) à l'entrée des villages.</p> <p>Comme le mentionne le flyer, les habitants peuvent venir à n'importe quelle réunion s'ils ne sont pas disponibles à la réunion la plus proche de chez eux.</p> <p>L'AP demande une contribution des membres de la CLDR à ces réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour que les habitants connaissent les membres de la CLDR, représentant de la population dans le cadre du PCDR ; 		

N°	Remarques	Concerne	Délai
	<ul style="list-style-type: none"> - pour expliquer la démarche réalisée par la commission ; - pour répondre aux questions durant « l'exposition » des pistes d'actions <p>Une feuille d'inscription aux différentes réunions circule parmi les membres et sera également envoyée par mail en même temps que le présent compte-rendu.</p>		
8	<p>Pour clôturer la réunion, l'AP propose un calendrier pour la suite du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunions dans les cinq anciennes communes (voir point 7 ci-avant) ; - réunions de travail avec la CLDR début décembre ; - mise en place de groupes de travail « mixtes » (quelques membres de la CLDR + quelques habitants) pour réfléchir autour de, soit un thème, soit un ou plusieurs village(s) en particulier. L'organisation de ces GT sera fonction des attentes de la population tout en veillant à ne pas démultiplier les réunions (investissement important de la population, allongement des délais,...). <p>Un membre signale que, dans le but de développer un « esprit grezien », il serait préférable de travailler par thématique plutôt que par village.</p>		
9	<p>L'AP informe les membres de différentes publications qui pourraient être intéressante (voir diaporama ci-joint).</p>		
10	<p>Un membre demande si la commune a décidé de se lancer dans la démarche « Agenda 21 local ».</p> <p>Le Bourgmestre informe que c'est actuellement en pourparler au niveau du Collège mais que certains aspects administratifs doivent être réglés avant de prendre la décision définitive.</p>		
11	<p>En termes d'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'AP transmet le présent compte-rendu et le diaporama de la réunion (via l'Administration communale) ; - les membres communiquent les dates des différentes réunions citoyennes à leurs voisins et amis greziens (notamment via les flyers ou le mail) ; - les membres s'inscrivent à l'une ou plusieurs réunions citoyennes (voir point 7 ci-avant). 	<p>AP</p> <p>CLDR</p> <p>CLDR</p>	<p>30 sept.</p> <p>Oct.-nov.</p> <p>5 oct.</p>

A faire	Voir point 11
Document(s) transmis	Par le MO à la CLDR : des flyers reprenant les dates des réunions d'information-consultation.
Document(s) à transmettre	Par l'AP au MO : le présent compte-rendu et le diaporama de la réunion. Par le MO à la CLDR : le présent compte-rendu, le diaporama de la réunion, un mail reprenant les différentes dates de réunion et un tableau d'inscription aux réunions d'information-consultation.
Document(s) reçu(s)	/
Prochaine(s) réunion(s)	non fixée